

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Biométhanisation au Québec : le GRAME se désole de la décision de la Régie

25 Mars 2013- Lachine, Montréal. Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) se désole de la récente décision de la Régie de l'énergie de refuser à Gaz Métro la construction et l'acquisition d'actifs devant servir à l'injection dans son réseau de distribution de gaz naturel du biométhane produit par la ville de Saint-Hyacinthe.

Pour précision, le projet de Gaz Métro concernait des investissements pour des installations requises afin d'assurer l'interchangeabilité, la composition et la pression du biométhane produit par la ville de Saint-Hyacinthe et d'autres pour la construction d'une conduite de raccordement entre ces installations et le réseau de distribution de Gaz Métro.

Concernant les premiers investissements, la Régie de l'énergie a statué qu'ils « ne sont pas des actifs destinés à la distribution du gaz naturel », selon les termes de sa loi. Elle considère donc que ce genre d'installations n'est « pas réglementé » et qualifie ainsi d'inapproprié « le fait de vouloir faire assumer par Gaz Métro et les consommateurs de gaz naturel, les coûts d'installations» relatifs à ce projet, qui, estime-elle, « équivaut à faire financer une activité non réglementée par les clients de l'activité réglementée ».

Ainsi, tout en considérant que « la valorisation du biométhane relève d'objectifs publics louables », la Régie considère, cependant, que « les coûts ne doivent pas être mis à la charge des consommateurs de gaz naturel. »

La position du GRAME

Fidèle depuis toujours à son statut de défenseur de l'environnement, le GRAME s'est positionné en faveur de l'implantation du projet de Gaz Metro, au vu de ses multiples avantages environnementaux.

Intervenant à la Régie de l'énergie sur ce dossier (<u>R-3824-2012</u>), le GRAME vise à permettre de faciliter l'intégration au réseau de Gaz Métro du biométhane interchangeable issu de Ste Hyacinthe et d'autres municipalités.

« Il faut savoir que ce projet s'inscrit dans les orientations du gouvernement du Québec, d'encourager une transformation du marché de l'énergie au Québec, par, entre autres, le développement de la biométhanisation » souligne Jonathan Théorêt, directeur du GRAME.

En effet, les objectifs visés par le projet sont entre autres de :

- assurer un approvisionnent à long terme de gaz naturel pour les fins de distribution au Québec, et ce en assurant la valorisation des ressources disponibles au Québec;
- permettre l'essor de la filière de captation de biométhane issu des municipalités du Québec ;
- favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire la dépendance face aux sources de transport de gaz naturel hors Québec ;
- répondre à la demande de municipalités désirant valoriser du biométhane de se raccorder au réseau de distribution de Gaz Métro.

Aussi, l'achat et l'injection par Gaz Métro du biométhane interchangeable comporte, selon le GRAME, plusieurs avantages dont la possibilité de le livrer aux consommateurs par le réseau de distribution tout en étant une source d'approvisionnement relativement stable et réduisant notre empreinte carbone tout en diminuant la dépendance québécoise au gaz provenant du réseau de TCPL (Transcanada pipeline Itd).

«C'est dans cette optique que, selon nous, la socialisation des coûts des investissements serait bénéfique à l'ensemble de la clientèle à long terme », explique le directeur du GRAME.

Le GRAME, tout en considérant que le biométhane interchangeable est du gaz naturel au sens de la loi, souligne que le gouvernement du Québec devrait faire un pas de plus vers la valorisation des gaz produits par les différents déchets issus des municipalités.

Le GRAME rappelle donc à la Régie de l'énergie et au gouvernement du Québec que le raccordement des sites de production de biométhane au réseau du distributeur gazier exclusif est un choix judicieux d'un point de vue environnemental.

Il est maintenant l'heure d'instaurer les mécanismes permettant la mise en œuvre de ce raccordement.

*Toutes les citations sont extraites du dossier R-3824-2012 de la Régie de l'énergie



Le GRAME est un OBNL indépendant et multidisciplinaire fondé en 1989 et basé à Lachine, Montréal. Il œuvre à la promotion du développement durable en tenant notamment compte du long terme et des enjeux globaux, dont celui des changements climatiques, par la promotion des énergies renouvelables, de l'aménagement urbain et des transports durables, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation d'incitatifs économiques en gestion de l'environnement.

L'organisme vise à contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, des choix énergétiques et de l'aménagement du territoire afin d'en maximiser les bénéfices sur l'environnement et pour les consommateurs, dans une perspective macroécologique et d'équité intergénérationnelle.

-30-

Renseignements: Jonathan Théorêt, directeur

jonathantheoret@grame.org

514-634-7205